

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 507 450**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

**N° 82 09873**

(54)

Cageot à bouteilles.

(51)

Classification internationale (Int. Cl. 3). A 47 B 73/00; B 65 B 21/00; B 65 D 1/24, 85/00.

(22)

Date de dépôt..... 7 juin 1982.

(33) (32) (31)

Priorité revendiquée : *Finlande, 11 juin 1981, n° 811818.*

(41)

Date de la mise à la disposition du  
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 50 du 17-12-1982.

(71)

Déposant : Société dite : AALTOSEN TEHTAAT OY, résidant en Finlande.

(72)

Invention de : Esko Palo.

(73)

Titulaire : *Idem* (71)

(74)

Mandataire : Office Blétry,  
2, bd de Strasbourg, 75010 Paris.

L'invention a pour objet un cageot en matière plastique, spécialement conçu pour le transport, l'entreposage et la vente de bouteilles de boissons. Le cageot à bouteilles suivant l'invention comporte un fond, ainsi que des parois latérales et 5 d'extrémité qui sont treillagés, l'une au moins des parois latérales étant munie d'une ouverture suffisamment grande pour que les bouteilles soient bien en vue et puissent être extraites à travers cette ouverture lorsqu'elles sont placées dans les compartiments formés sur le fond du cageot.

10 Un cageot à bouteilles de ce genre est connu par exemple d'après le brevet finnois n° 43 281. Ce cageot à bouteilles connu présente, dans la paroi latérale, une ouverture par laquelle des bouteilles peuvent être prélevées et qui est destinée à être fermée par une barre transversale ou similaire, dont les 15 extrémités sont équipées de façon à coopérer avec des rainures, guides ou similaires prévus dans la paroi du cageot.

Il s'est avéré dans la pratique que le cageot à bouteilles connu présentait certains inconvénients majeurs. Les barres peuvent facilement s'endommager ou être perdues et il faut les 20 renouveler fréquemment, ce qui est évidemment coûteux. Si des barres manquent, des bouteilles peuvent tomber du cageot au cours du transport et se briser. Les barres peuvent accidentellement rester ouvertes, auquel cas il y a de grandes chances pour que les bouteilles tombent hors du cageot au cours du transport. S'il 25 arrive par accident qu'un cageot soit accroché par la barre, il peut s'ouvrir et laisser les bouteilles s'échapper. Un autre inconvénient consiste en ce que les bouteilles sont libres de se choquer et de frotter les unes contre les autres, ce qui fait qu'elles s'usent et se cassent plus facilement.

Le but de l'invention est d'éliminer les inconvénients évoqués ci-dessus, en fournissant un cageot à bouteilles dans lequel les bouteilles sont assujetties par un procédé nouveau et inventif. L'invention facilite également le prélèvement de bouteilles dans le cageot. Le cageot peut être fabriqué d'une seule pièce en matière plastique de façon connue en soi et aucun dispositif de sécurité séparé n'est nécessaire.

Le cageot à bouteilles suivant l'invention est caractérisé principalement par le fait que la hauteur de l'ouverture pratiquée dans une paroi latérale au moins est plus petite que la hauteur de la bouteille, et par le fait que l'encadrement supérieur du cageot est muni d'au moins une encoche, entaille ou similaire s'ouvrant vers le bas, la hauteur de l'ouverture en ce point étant plus ou moins égale à la hauteur de la bouteille, ce qui fait que pour décharger le cageot, on incline la bouteille la plus voisine de l'ouverture en direction de celle-ci, d'où il résulte que le goulot de la bouteille est dégagé de derrière l'encadrement et que la bouteille peut être extraite.

L'avantage du cageot de bouteilles suivant l'invention consiste en ce que la rangée de bouteilles la plus proche de la paroi est retenue par un encadrement qui, en direction de la hauteur, recouvre au moins en partie le goulot des bouteilles. On est ainsi assuré que les bouteilles ne peuvent pas se déplacer lorsque les cageots sont transportés et stockés. En faisant tourner l'encoche spécialement formée dans l'encadrement vers la bouteille la plus proche ou en faisant pivoter la bouteille vers l'encoche, chaque bouteille peut être dégagée de derrière l'encadrement et extraite du cageot. Lorsque les bouteilles les plus voisines de l'encoche ont été retirées, il y a déjà assez de place à l'intérieur du cageot pour que les autres bouteilles puissent en être facilement extraites, en les faisant pivoter en direction des compartiments vides contigus.

Une forme de réalisation possible de l'invention est décrite ci-après à titre d'illustration, en référence aux dessins annexés.

La fig. 1 représente une forme de réalisation du cageot à bouteilles suivant l'invention, vu par le côté.

La fig. 2 représente le même cageot, vu de dessus.

La fig. 3 représente le même cageot, vu par l'une de ses 5 extrémités.

La fig. 4 est une vue en perspective montrant l'extraCTION d'une bouteille.

Le cageot à bouteilles suivant l'invention est fabriqué d'une seule pièce en matière plastique, de façon connue en soi, 10 et il se compose de parois latérales 1 et 2, de parois d'extrémité 3, 4 et d'un fond en treillis 5 comportant des compartiments 6 réalisés de façon connue en soi.

Les parois d'extrémité 3 et 4 sont garnies de treillis 7, ce qui permet d'obtenir une construction légère mais robuste et 15 de consommer moins de matière plastique que si les parois étaient pleines.

Les parois latérales 1 et 2 comportent des ouvertures 8 et 9 qui sont suffisamment grandes pour que les bouteilles contenues dans le cageot soient visibles et puissent être extraites suivant 20 le mode opératoire de l'invention. Les bords supérieurs des ouvertures 8 et 9 sont formées par des encadrements 10 et 11. La distance verticale entre leur bord inférieur 12 et le fond treillagé 5 est désignée par H sur la fig. 1. Sur la même figure, on voit une bouteille 14 dont la hauteur est désignée par h. Les 25 encadrements 10 et 11 sont munis d'une entaille ou encoche 15 s'ouvrant vers le bas, la distance entre sa surface inférieure et le fond treillagé étant désignée par H'. La mesure H' est choisie de manière à être au moins égale, sinon supérieure à la hauteur h de la bouteille. D'après la fig. 1, l'encoche 15 a été 30 pratiquée au milieu des encadrements 10 et 11, ce qui permet de l'utiliser commodément comme poignée.

D'après ce qui est représenté sur la fig. 1, l'encoche 15 a des dimensions telles que le goulot 17 de la bouteille 14 la plus proche se trouve au moins en partie derrière l'encadrement 35 10 (ou 11) qui maintient les bouteilles lors de leur transport et

de leur stockage. La bouteille située de l'autre côté de l'encoche est bloquée dans la même position, tandis que les goulots des autres bouteilles voisines de la paroi du cageot se trouvent derrière l'encadrement 10 (ou 11).

5 Le bord inférieur des ouvertures 8 et 9 est formé par une structure en treillis 18 dont le point le plus bas 19 (à l'entrecroisement des barres du treillis) est situé au milieu du compartiment à bouteille et dont le point le plus haut se trouve au niveau du sommet du compartiment.

10 Lorsqu'on veut retirer des bouteilles à travers les ouvertures 8 et 9, alors que les cageots sont empilés l'un sur l'autre, on procède de la manière suivante. Il est normal que quand le cageot est plein, la difficulté consiste à extraire les premières bouteilles. On commence le déchargement par les bouteilles de la 15 rangée la plus voisine de l'encoche, c'est-à-dire par la bouteille 14 sur les fig. 1 et 4, bouteille que l'on fait tout d'abord pivoter vers l'encoche 15 (ligne discontinue 13 sur la fig. 1), ce qui fait que le goulot 17 de la bouteille est dégagé de derrière l'encadrement et que la bouteille peut être retirée 20 comme le montre la fig. 4. L'extraction de la bouteille est facilitée par le dessin de la surface supérieure des compartiments, son point le plus bas 19 se trouvant au milieu. Lorsque les bouteilles voisines de l'encoche sont sorties, les bouteilles restantes peuvent être facilement retirées par rotation vers les compartiments vides et extraction du cageot.

Il est possible de disposer plusieurs entailles ou encoches dans l'encadrement 10, 11 entre deux rangées voisines de compartiments, auquel cas les bouteilles proches de l'encoche sont tournées alternativement en sens opposés en direction de l'encoche, puis sont extraites. Il est également possible de placer les encoches en face de chaque rangée de bouteilles ou de quelques-unes de ces rangées, au-delà de l'axe médian de la bouteille, ce qui permet de faire pivoter les bouteilles en direction de l'encoche et de dégager ainsi leur goulot de derrière l'encadrement. 35 En outre, les parois d'extrémité 3 et 4 du cageot peuvent être

munies d'encoches semblables, auquel cas la structure treillagée représentée sur la fig. 3 est supprimée.

Les formes d'exécution de l'invention peuvent varier dans le cadre des revendications qui suivent.

REVENDICATIONS

1. Cageot pour bouteilles ou similaires, fabriqué de préférence en matière plastique, l'une de ses parois latérales au moins étant munie d'une ouverture (8, 9) suffisamment grande pour que les bouteilles soient bien en vue et puissent être extraites facilement à travers l'ouverture, la hauteur (mesure H) de l'ouverture (8, 9) étant toutefois plus petite que la hauteur (mesure h) de la bouteille (14) lorsque les bouteilles sont en place dans les compartiments (6) sur le fond du cageot, caractérisé en ce que l'encadrement (10, 11) du bord supérieur de l'ouverture (8, 9) est muni d'au moins une entaille, encoche ou similaire (15) s'ouvrant vers le bas, de telle manière que la hauteur (mesure H') de l'ouverture (8, 9) à cet endroit soit plus ou moins égale à la hauteur (h) de la bouteille (14), ce qui fait qu'on peut décharger le cageot en inclinant la bouteille (14) la plus voisine de l'encoche (15) en direction de celle-ci, le goulot (17) de la bouteille pouvant être ainsi dégagé de derrière l'encadrement (10, 11) et la bouteille pouvant être extraite du cageot (fig. 4).
2. Cageot à bouteilles selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'une encoche (15) est formée au milieu de l'encadrement (10, 11) pour découvrir les bouteilles placées dans les compartiments du milieu de telle manière que les goulots (17) des bouteilles (14) de cette rangée se trouvent au moins en partie derrière l'encadrement (10, 11), l'encoche (15) pouvant ainsi servir de poignée et les bouteilles situées en face de l'encoche pouvant être retirées par inclinaison en sens opposés dans la direction de l'encoche.
3. Cageot à bouteilles selon l'une quelconque des revendications 1

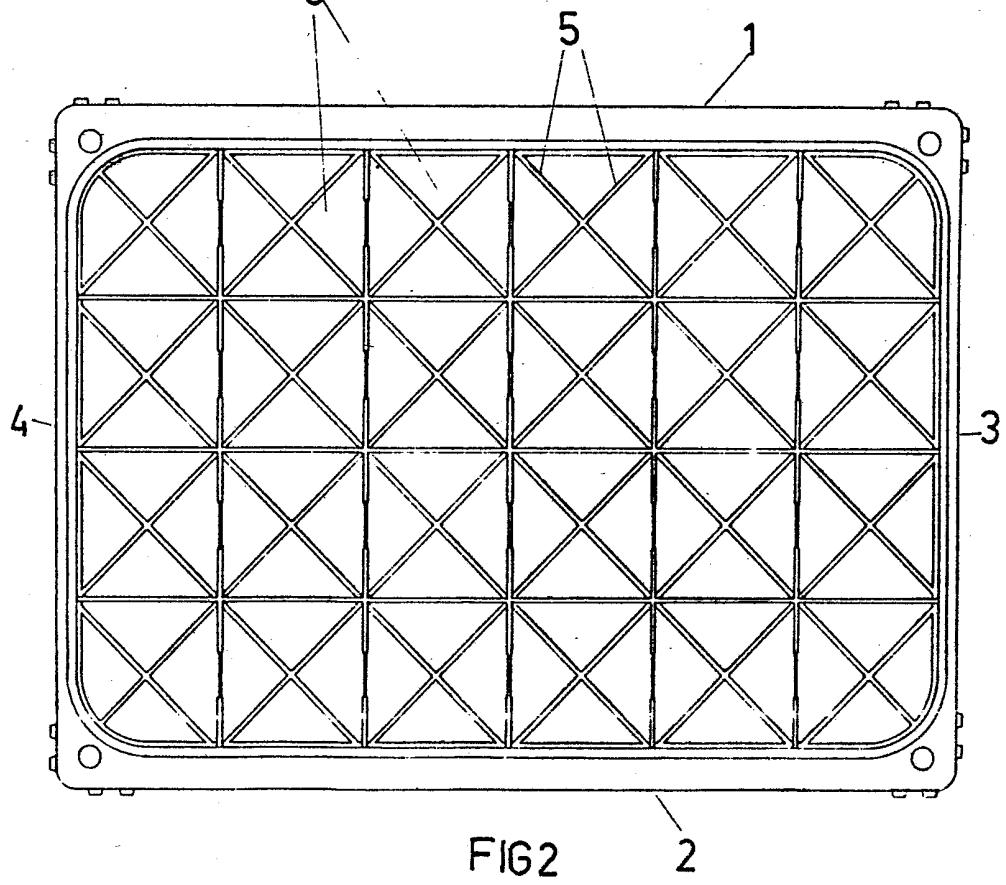
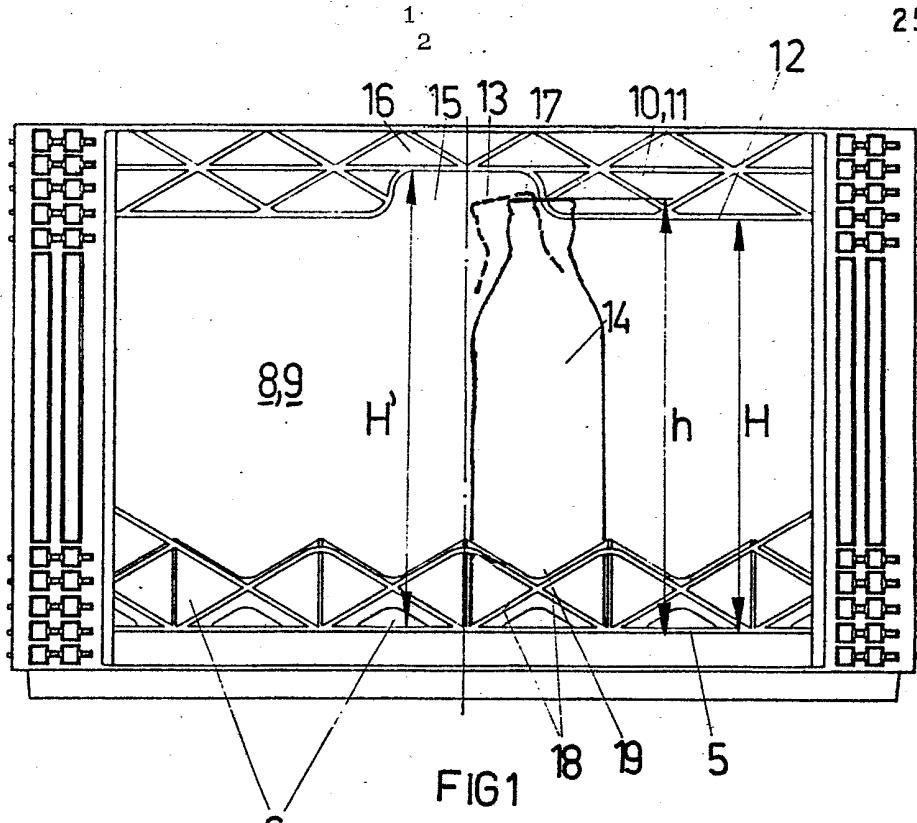
ou 2, caractérisé en ce que plusieurs encoches (15) sont pratiquées dans l'encadrement (10, 11) entre des rangées voisines de compartiments.

4. Cageot à bouteilles selon la revendication 1, caractérisé 5 en ce qu'une encoche (15) est pratiquée dans l'encadrement (10, 11) en face de chaque rangée de compartiments ou de quelques-unes de ces rangées au-delà de l'axe médian de la bouteille correspondante, de telle manière que les bouteilles puissent être inclinées en direction de l'encoche et que le goulot des 10 bouteilles puisse être dégagé de derrière l'encadrement (10, 11) et extrait.

5. Cageot à bouteilles selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que l'une au moins de ses parois d'extrémité (3, 4) est munie d'une ouverture (8, 9), d'un encadrement (10, 11) et d'au moins une encoche (15), la structure 15 en treillis (7) de cette paroi étant supprimée.

6. Cageot à bouteille selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que le bord inférieur de l'ouverture (8, 9) comporte une structure en treillis (18) dont le 20 point le plus bas (19), c'est-à-dire le point d'entrecroisement des barres, est au milieu des compartiments, ce qui facilite considérablement l'extraction de la bouteille (14).

2507450



2507450

2  
2

